

**PROCES VERBAL DE SÉANCE
COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 23 JUN 2025 A 16H00**

Nombre de délégués membres en exercice : 58

Nombre de membres présents ou représentés à l'ouverture de séance : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à 16h05, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets-Nouvelle Génération régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Brignoles, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 juin 2025.

Présents : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, André ROUSSELET, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Patrick BONNET, Franck PERO, Gilbert BRINGANT, Gérard FABRE, Olivier HOFFMANN, Jean-Luc LAUMAILLER, Philippe VALLOT, Christophe CORTES, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON (arrivé à 16h23), Marjorie VIORT, Christine TESSON, Christian GUINAMO, Yves SOUQUE.

Absents (à l'ouverture de séance) : 39

Secrétaire de séance : Monsieur André ROUSSELET.

ORDRE DU JOUR PRESENTE :

POINT SUR LE PROJET OREVAL

COMMANE PUBLIQUE :

1. Autorisation de signature de l'avenant n°1 de la convention de partenariat pour la réalisation d'une étude d'opportunité de création d'une unité de valorisation de déchets a haut PCI

RAPPORT D'ACTIVITE :

2. Rapport annuel 2024 du SIVED NG

Le Président remercie les membres pour leur présence. Il dénombre dix-neuf présents : le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 16h05.

André ROUSSELET est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025 est approuvé à l'UNANIMITE.

Compte-tenu du caractère urgent d'un dossier, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ajouter un élément à délibérer, à savoir la modification de fréquence de l'émission des titres de recette des participations financières de la CCPV pour l'année 2025, afin de ne pas mettre en défaut la trésorerie de ladite Communauté de Communes.

Etant établi que le Bureau syndical du 24 février 2025 en avait déjà débattu et avait voté cet élément à l'unanimité, et considérant le mail d'objection du 19 juin 2025 transmis par le SGC de Brignoles, il convient de délibérer ce point afin de maintenir la modification provisoire du calendrier de paiement de la CCPV.

Vote : Pour : 19 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

L'ajout de ce sujet, à débattre à l'ordre du jour en tant que point 1 des « questions diverses », est accepté à l'UNANIMITE des membres présents.

POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET OREVAL

A la demande du Président, approuvée par l'ensemble des membres de l'assemblée, le point sur l'avancée du projet OREVAL s'est tenu, à huis clos.

Toutefois, conformément à la décision du CE du 27 AVRIL 1994 (COMMUNE DE RANCE), la circonstance qu'une séance se déroule à huis clos, en application de l'article L.121-15 du code des communes, ne dispense pas de l'obligation de mentionner au procès-verbal de la séance et au registre des délibérations la nature de l'ensemble des questions abordées au cours de cette séance. Ce procès-verbal fait donc état des éléments présentés sur ce sujet.

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour, aucun terrain n'a été désigné par la ville de Brignoles pour le lancement des études préliminaires du projet OREVAL#2.

Monsieur AUDIBERT rappelle également qu'une visite de l'unité de valorisation multi-filières (UVM) de Bagnols-en-Forêt est organisée le lundi 30 juin 2025, afin d'en présenter le fonctionnement aux élus représentant le syndicat. Cette infrastructure, ouverte en février 2025, a pour objectif le tri des ordures ménagères résiduelles, afin de séparer au maximum les flux et permettre en sortie de chaîne, un taux de valorisation entre 50% et 64% des ordures ménagères résiduelles. La visite étant limitée à 15 personnes, seuls les membres du bureau syndical ont été conviés par le SIVED NG, M. le Maire de Brignoles se chargeant d'inviter des personnes pouvant être concernées par le projet. A ce jour, les seules présences confirmées sont celles de Messieurs Hervé PHILIBERT et Philippe VALLOT, pour le SIVED NG.

Le huis clos est levé pour la suite de la séance.

1. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE DE CREATION D'UNE UNITE DE VALORISATION DE DECHETS A HAUT PCI

Monsieur le président rappelle à l'assemblée les obligations réglementaires de valorisation des déchets ménagers et de réduction en conséquence du recours à l'enfouissement, portées notamment par la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elles introduisent le fait que si la valorisation matière et organique des déchets doit être privilégiée, la valorisation énergétique constitue également une solution qui suscite un intérêt croissant dans un contexte marqué par l'augmentation du prix des énergies et la volonté de renforcer l'autonomie énergétique des territoires.

Le SITTOMAT, le SIVED NG, la CCMPM et le SMIDDEV ont un intérêt à rechercher des exutoires économiquement viables pour valoriser les matières à haut PCI (issues par exemple du tri des emballages, des encombrants, des DAE ou des OMR). La question de l'opportunité de réaliser une unité de valorisation de déchets à haut pouvoir calorifique se pose, mais il convient de l'appréhender à une échelle territoriale suffisamment large pour conforter les gisements à traiter (et donc l'amortissement d'une installation industrielle) et élargir le champ des possibles en matière d'implantation des installations.

Il a ainsi été proposé et approuvé par délibération du Comité syndical du 13 juin 2022 (n°03/13.06.2022), de signer une convention de partenariat entre le SITTOMAT, le SIVED NG, la CCMPM et le SMIDDEV afin de réaliser une étude d'opportunité relative à la construction d'une unité de valorisation des déchets à haut PCI.

Aujourd'hui, il semble pertinent d'ajouter un scénario à ce dossier afin d'étudier la création d'un réseau de chaleur. L'augmentation financière est de 16%, la participation SIVED NG passerait donc de 6 986,57€ à 8 104,42 € pour l'ensemble de l'étude. Le projet d'avenant a été joint pour information à la note de synthèse (ANNEXE_1_AVENANT).

Le Comité Syndical, après en avoir DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE** l'ajout d'un scénario supplémentaire dans cette étude d'opportunité pour la recherche d'exutoires de traitement et de valorisation des déchets à haut PCI,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant 1 à la convention de partenariat avec la communauté de communes Méditerranée Portes des Maures, le Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise et le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var,
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la bonne conduite de cette étude au budget du SIVED NG dès la signature de l'avenant N°1 au compte 657358

Vote : Pour : 19 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE des membres présents.

2. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024 DU SIVED NG

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Président du syndicat mixte doit présenter à l'assemblée délibérante, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale concernant le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles, sa chronique d'évolution dans le temps ainsi que les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

Les résultats présentés mettent en évidence le détail des flux de déchets traités et leurs évolutions tout au long de l'année. Le rapport d'activité a été joint en annexe de la note de synthèse (ANNEXE_2_RPQS_2024) et une présentation synthétique a été faite en séance.

Le Comité Syndical, après en avoir DÉLIBÉRÉ :

- **ADOpte** le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères résiduelles pour l'année 2024,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'adresser ce rapport aux Présidents des collectivités membres pour présentation à leurs assemblées délibérantes, ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Var, conformément à l'article D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Trésoreries de notre ressort.

Vote : Pour : 19 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE des membres présents.

Arrivée de Monsieur Yannick SIMON, à 16h23.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 MODIFICATION TEMPORAIRE DU CALENDRIER ANNUEL DES APPELS A PARTICIPATION POUR LA CCPV

Monsieur Audibert informe les membres du Comité syndical que, considérant les besoins actuels de trésorerie de la Communauté de communes Provence Verdon (CCPV), M. Hervé PHILIBERT, son président, a demandé lors du bureau syndical du 24 février dernier, le report temporaire des appels à participation émis par le SIVED NG à l'encontre de la CCPV, contrairement à ce que prévoit la délibération n°02/27.01.2015 du 27 janvier 2015 qui fixe les modalités de titrage du SIVED NG à l'encontre de ses adhérents.

Le calendrier de paiement initial de 2025 prévoyait les appels à participation comme suit :

TRIMESTRE	MOIS	CCPV
T1	JANVIER	81 707.17 €
	FEVRIER	81 707.17 €
	MARS	81 707.17 €
T2	AVRIL	81 952.28 €
	MAI	81 952.28 €
	JUIN	81 952.28 €
T3	JUILLET	81 952.28 €
	AOUT	81 952.28 €
	SEPTEMBRE	81 952.28 €
T4	OCTOBRE	81 952.28 €
	NOVEMBRE	81 952.28 €
	DECEMBRE	81 952.28 €
TOTAL		982 692 €

Les membres du Bureau Syndical ont validé la demande de Monsieur le président de la CCPV, à l'unanimité. Ainsi, le calendrier prévisionnel de paiement a été établi de la façon suivante et exceptionnellement pour l'année 2025 :

TRIMESTRE	MOIS	CCPV
T1	JANVIER	81 707.17 €
	FEVRIER	81 707.17 €
	MARS	0.0 €
T2	AVRIL	0.0 €
	MAI	0.0 €
	JUIN	0.0 €
T3	JUILLET	0.0 €
	AOUT	163 855.53 €
	SEPTEMBRE	163 855.53 €
T4	OCTOBRE	163 855.53 €
	NOVEMBRE	163 855.53 €
	DECEMBRE	163 855.54 €
TOTAL		982 692 €

Considérant l'objection du SGC de Brignoles en date du 19 juin 2025, demandant de se conformer à la délibération de 2015, il est proposé de délibérer afin d'acter cette modification pour l'année 2025 uniquement.

Le Comité Syndical, après en avoir DÉLIBÉRÉ :

- **MODIFIE** à titre dérogatoire et pour une durée bien définie, la fréquence d'émission des titres et leurs montants, à adresser à la Communauté de communes Provence Verdon, tel que proposé dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

Vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE des membres présents.

4. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

Décisions du Président :

Date	Numéro	Objet
14/03/2025	2025 03-01	Contrat pour droit d'accès à un logiciel de gestion de la dette : renouvellement, avec Finance Active (proposition n° 71143)
16/04/2025	2025 04-01	Avenant 1 au contrat de ramassage des envois à l'ISDND de Ginasservis avec l'association PROVENCE VERTE SERVICES (PVS)
25/04/2025	2025 04-02	Adhésion au secteur CNRACL (pole carrière-instance) du CDG 83 et signature d'une convention d'adhésion à son service d'assistance retraite pour 3 ans au 1er juillet 2025
12/05/2025	2025 05-01	Attribution du contrat d'assurance de la responsabilité civile du SIVED NG (dite "classique") à compter du 15 mai 2025 - à QBE-NEXUS (suite à infructuosité du MAPA 2024-04 - lot 3)
02/06/2025	2025 06-01	Contrat de service : Prestation de Petit Entretien à l'ISDND de Ginasservis, avec l'association PROVENCE VERTE SERVICES (PVS) : Abroge et Remplace le contrat de service de ramassage des envois à l'ISDND de Ginasservis et son avenant n° 1 des 24 février et 2 mai 2025

En l'absence d'observations complémentaires des membres de l'assemblée, la séance est levée à 16H33.

Le Président,
Éric AUDIBERT.



Le Secrétaire de séance,
André ROUSSELET.



